



## **Procès-Verbal** du COMITE SYNDICAL du 17 juin 2015 à 17h30

Le comité accepte de passer en 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour la présentation de l'audit comptable du cabinet CERALP.

### **1. AUDIT COMPTABLE**

---

M Le Président rappelle au comité le choix de faire réaliser un audit comptable au cabinet CERALP afin d'avoir un état à l'instant t de la situation financière du syndicat vis-à-vis des investissements à anticiper.

Il est précisé qu'un exemplaire de l'audit est transmis à chacune de nos communes adhérentes.

Le cabinet CERALP présente l'audit.

M le Président remercie CERALP pour la clarté de la présentation.

Il apparait que la situation financière est très saine, toutefois certains points sont à prendre en compte :

- Quid des aides financières (l'audit prend pour hypothèse 20%)
- Le plan pluriannuel d'investissement devra être réalisé sur un laps de temps plus long que les 5 prochaines années sans quoi la capacité d'autofinancement du syndicat serait trop affectée

Le comité est unanime pour souligner l'importance de consolider un emprunt avant la fin de l'année pour profiter des conditions bancaires pour l'instant excellentes.

L'intérêt de disposer de cet état des lieux à l'instant « t » est aussi de prévoir l'actualisation dans 2 ou 3 ans afin de caler encore plus justement les simulations avec les taux de subventions définitifs et le degré d'avancement réel du plan pluriannuel d'investissement.

### **2. APPROBATION PV DE LA DERNIERE SEANCE**

---

M Le Président propose à l'assemblée délibérante d'approuver le Procès Verbal de la séance du **19 mars 2015**.

Il est adopté à l'unanimité.

### **3. AVENANTS SUEZ ENVIRONNEMENT LYONNAISE DES EAUX**

---

M le Président demande une présentation au comité de la convention et de l'avenant, proposés par Lyonnaise des Eaux.

1 exemplaire est transmis avec le compte-rendu.

Il est précisé qu'un 1<sup>er</sup> avenant a déjà été passé avec le délégataire pour la problématique des surconsommations.

La proposition porte sur deux documents :

- convention d'affacturage de l'assainissement non collectif : ccsb / lde / sieva
- Avenant concernant l'îlot concessif : avenant n°2 au contrat en vigueur LDE

La convention permettant la facturation de l'assainissement non collectif (ANC) sur la facture d'eau de l'abonné est de type administratif, passé entre la Lyonnaise des Eaux, le SIEVA et la CCSB pour régulariser la facturation spécifique de l'ANC via la facture d'eau potable du SIEVA. Cette méthode induit que l'ensemble des services liés à l'eau (eau potable, assainissement collectif ou non collectif) soient facturés via une seule et même facture. Cet avenant est sans impact financier pour le SIEVA.

En ce qui concerne l'avenant pour la station de traitement de Taponas, l'objectif est de contractualiser entre le syndicat et la Lyonnaise des Eaux les évolutions du projet concessif de construction de la station de traitement de Taponas, à savoir :

- Le retard du délai de réalisation lié au veto administratif de la DREAL
- Le changement d'implantation du projet
- Les nouvelles normes sismiques dites « eurocodes »
- Les interfaces entre l'îlot concessif (à charge Lyonnaise des Eaux) et les travaux voisins (à charge du syndicat)

Le contenu de l'avenant a fait l'objet d'une négociation spécifique par le bureau du Syndicat et chacun des points soulevés lors de cette négociation a bien été pris en compte par la Lyonnaise des Eaux.

M Serges Fessy détaille au comité la répartition des travaux entre syndicat et délégataire qui correspond aux accords initiaux.

Le point essentiel est la confirmation que malgré les difficultés rencontrées et les nouvelles normes **l'impact financier est nul** pour le syndicat et ses abonnés et aucun surcoût n'est à prévoir.

Pour la convention dite affacturage ANC, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et avec 1 abstention :

- Accepte le principe et le contenu de cette convention d'affacturage ANC
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention d'affacturage ANC
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires

Pour l'avenant n°2 dit « îlot concessif », le Comité Syndical, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Accepte le principe et le contenu de cet avenant n°2 îlot concessif
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 îlot concessif
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

---

*Date du prochain comité*

La date du prochain comité est confirmé le 8 juillet 2015 à 17h30.

Pour mémoire le comité sera précédé d'un bureau pour les dégrèvements à 16h30.

*Mobilier du syndicat*

Le comité du lancement d'une consultation pour le renouvellement d'une partie du mobilier du syndicat, à savoir :

*Salle du conseil*

11 tables type TANG'UP ou similaire, plans droits 180 x 65  
2 tables type TANG'UP ou similaire, plans droits L120 x 65  
13 pièces de liaison  
Angles arrondis avec chant droit - Plateau stratifié 30mm  
Piètement mécano-soudés avec roulettes freins - Mécanisme permettant de rabattre le plateau en position verticale.  
2 top-access avec boîtier 5 prises + 2 RJ45 + goulotte + support de câble

*Bureau exécutif*

1 table frégate 4 pieds ou similaire, 160 x 115 (dimensionnée pour 6 personnes)  
Plateau stratifié 30mm  
1 top access avec boîtier 5 prises + 2 RJ45 + goulotte + support de câble

1 bureau compact 120° R – LG178 – 140 x 80 – plateau 25mm – finition bois + élément de convivialité 80 x 65  
1 caisson mobile métallique 1 tiroir + 1 dossier + plumier  
1 armoire rideaux 100 x 120 – 2 tablettes  
1 armoire rideaux 69,5 x 100 – 1 tablette

*Durée du chantier de renouvellement des branchements Plomb aux Dépôts à Beaujeu*

Les élus sollicitent une explication technique pour la durée du chantier de renouvellement des branchements Plomb sur la commune de Saint Didier sur Beaujeu (les Dépôts).

Safège donne une explication : nombre de branchements (50), situation au milieu de la rue Départementale nécessitant un travail en 1/2 chaussée induisant quasiment 2 jours de travail par branchement, épaisseur de la chaussée.

M André Combet précise toutefois que l'entreprise s'est arrêté 10 jours et qu'une explication plus claire (mot dans les boîtes aux lettres) aurait été appréciée.

*Demande hors comité de la commune de Chénelette*

Les délégués de la commune de Chénelette sollicitent l'étude des écarts de Delphins et de Petassey.

Il est répondu qu'une étude sera faite par Safège et que le point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain comité.

*L'ordre du jour clos, la séance est levée.*